

Rapport annuel du comité d'examen indépendant (CEI) **sur les Régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études**

Le 2 décembre 2022

Le rapport annuel du CEI aux titulaires de régime des Régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études (les « Régimes ») listés dans le présent rapport.

Madame, Monsieur,

Conformément au **Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** (le « Règlement 81-107 » ou le « Règlement »), Épargne C.S.T. inc., le gestionnaire, a établi un comité d'examen indépendant (le « Comité » ou le « CEI ») pour les Régimes. Le CEI a fonctionné conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et est composé de trois personnes, chacune étant indépendante des Régimes, du gestionnaire et de chaque entité liée au gestionnaire (tel qu'il est défini dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux titulaires de régime, couvrant la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 (la « période visée par le rapport »).

Mandat du CEI

Conformément au Règlement, le mandat du CEI est de prendre en considération les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire pourrait rencontrer dans le contexte de la gestion des Régimes et de fournir des recommandations au gestionnaire à l'égard de ces conflits. Un conflit d'intérêts se définit comme étant une situation dans laquelle une personne raisonnable estimerait que le gestionnaire aurait un intérêt susceptible d'avoir un effet contraire sur la capacité de celui-ci d'agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt des Régimes. Le gestionnaire est requis en vertu du Règlement d'identifier les conflits d'intérêts potentiels afférents à sa gestion des Régimes, d'établir des politiques et des procédures écrites pour guider son personnel de gestion sur la façon de traiter ces conflits et de demander les conseils du CEI à propos de ces politiques et de ces procédures écrites.

Lorsqu'un conflit survient, le gestionnaire doit soumettre la mesure qu'il propose de mettre en œuvre en ce qui a trait à ce conflit au CEI pour que le Comité l'examine. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, le CEI fournira une recommandation au gestionnaire pour indiquer si, selon l'opinion du CEI, la mesure que le gestionnaire a l'intention de mettre en œuvre aboutira ou n'aboutira pas à un résultat raisonnable pour les Régimes. Dans le cas de conflits d'intérêts récurrents, le CEI peut fournir au gestionnaire des instructions permanentes pour lui permettre de traiter de telles situations récurrentes sans être obligé d'avoir recours au Comité chaque fois pour obtenir son approbation, à condition que le gestionnaire résolve les conflits en se conformant aux instructions permanentes.

Au moins une fois par an, le CEI examine et évalue la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures du gestionnaire en ce qui a trait aux situations de conflits d'intérêts relatives aux Régimes, et effectue une autoévaluation de l'indépendance, de l'efficacité et de la rémunération du CEI. Le CEI examine aussi, annuellement, sa charte écrite qui définit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, et les procédures qu'il suivra pour s'acquitter de ses fonctions.

Composition du CEI

Les membres actuels du CEI ainsi que leurs fonctions principales sont les suivants :

Nom et municipalité de résidence	Fonction principale	Mandat
Présidente du CEI : Edna Chu, Toronto (Ontario)	Avocate, consultante en conformité	Nomination initiale le 19 juin 2019 pour une période de trois ans. Nommée de nouveau pour trois autres années à compter du 19 juin 2022.
Sandford Borins, Toronto (Ontario)	Professeur émérite, Rotman School of Management	Nomination initiale le 1 ^{er} mai 2016. Retraité depuis le 18 juin 2022.
Gregory Chrispin, Boucherville (Québec)	Professionnel en placement	Nomination initiale le 19 juin 2020 pour une période de trois ans.
Kerry Ho, Vancouver (Colombie-Britannique)	Professionnel en placement	Nomination initiale le 19 juin 2022 pour une période de deux ans.

Sandford Borins a pris sa retraite à compter du 18 juin 2022. Le 19 mai 2022, les membres du CEI se sont réunis et, conformément au plan de relève du Comité, ont sélectionné Kerry Ho pour remplacer Sandford Borins au CEI de CST et l'ont nommé pour une période de deux, à compter du 19 juin 2022. Edna Chu a été nommée présidente du conseil du CEI de CST le 14 juin 2022, à compter du 19 juin 2022.

Divulgence des avoirs des membres du CEI

Au 31 octobre 2022, les membres du CEI ne sont pas propriétaires à titre de bénéficiaires, directement ou indirectement :

- de placements faits dans l'un ou l'autre des Régimes;
- d'intérêts dans le gestionnaire; ou
- de plus de 0,01 pour cent d'intérêts dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou à l'un ou l'autre des Régimes.

Rémunération et indemnisation

Rémunération

La rémunération versée par les Régimes, ainsi que les fonds comprenant les Portefeuilles d'éducation CST Spark gérés par C.S.T. Spark inc., aux membres du CEI durant la période visée par le rapport se chiffrait à un total de 30 359 \$, en incluant les dépenses, plus les taxes applicables. Ce montant a été réparti entre les Régimes et les Portefeuilles d'éducation CST Spark d'une manière considérée par le CEI et le gestionnaire comme étant juste et raisonnable.

Au moins une fois par an, le CEI examine la rémunération de ses membres en prenant en considération les facteurs suivants :

- la nature et la quantité de la charge de travail de chaque membre du CEI, en incluant l'engagement en matière de temps et d'efforts attendu de chaque membre;

- le nombre de réunions exigées par le CEI, en incluant les réunions spéciales requises pour examiner des questions de conflits présentées au Comité;
- les meilleures pratiques du secteur d'activité, en incluant les niveaux de rémunération moyens et les sondages effectués à l'égard de la rémunération des membres de CEI dans le secteur d'activité; et
- la complexité des questions de conflits présentées au CEI.

Après avoir examiné les facteurs susmentionnés, le CEI a conclu que sa rémunération ferait l'objet d'une révision au début de 2023 et que les changements apportés seraient rétroactifs au 1^{er} novembre 2022.

Indemnités accordées

Les Régimes et le gestionnaire ont fourni à chaque membre du CEI une indemnité contractuelle en conformité avec le Règlement 81-107. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI par les Régimes ou par le gestionnaire durant la période du rapport.

Recommandations et approbations

Aucune recommandation ou approbation n'a été faite durant la période visée par le rapport.

Instructions permanentes (IP) approuvées

Le CEI a approuvé les IP qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettant au gestionnaire de procéder à (aux) action(s) spécifique(s) établie(s) dans les instructions permanentes de façon continue, sans avoir à rapporter le conflit d'intérêts ou la mesure qu'il a proposé de mettre en œuvre au CEI, à condition que le gestionnaire se conforme aux modalités de l'instruction permanente pertinente. Dans chaque cas, l'instruction permanente exige que le gestionnaire se conforme aux politiques et aux procédures connexes et qu'il soumette un rapport périodique au CEI. Le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes durant la période du rapport.

Instructions permanentes

Les instructions permanentes traitent un nombre de conflits d'intérêts incluant :

1. les frais demandés aux titulaires de régime; et
2. d'autres dispositions prises avec un fournisseur de service envers lesquelles le dirigeant ou une partie liée au dirigeant peut avoir un intérêt.

Régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études servis par le CEI :

- Le Régime Avantage CST
- Le Régime d'épargne individuel
- Le Régime d'épargne familial
- Le Régime d'épargne collectif
- Le Plan traditionnel

Le présent rapport est disponible sur le site Web d'Épargne C.S.T. inc. à <http://www.epargnecst.ca>. Vous pouvez également en demander un exemplaire gratuitement auprès d'Épargne C.S.T. inc. en composant le 1-877-333-7377. Le présent document ainsi que d'autres renseignements relatifs aux Régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont disponibles sur le site www.sedar.com.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

« Edna A. Chu »

Edna A. Chu

Présidente du comité d'examen indépendant

Tableau des comités d'examen indépendants auxquels les membres du CEI siègent

Edna Chu sert en qualité de membre du comité d'examen indépendant pour les fonds suivants :

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc.

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Goodwood Inc.

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Harvest Portfolios Group Inc.

Sandford Borins a servi en qualité de membre du comité d'examen indépendant pour les fonds suivants:

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc. (retraité à compter du 18 juin 2022)

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Chou Associates Management Inc.

Gregory Chrispin sert en qualité de membre du comité d'examen indépendant pour les fonds suivants :

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc.

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Horizons Group.

Kerry Ho sert en qualité de membre du comité d'examen indépendant pour les fonds suivants :

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc.

Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par PenderFund Capital Management Ltd.